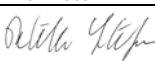
	Certificat de conformité CE (Directive CE 99/5-89/336-93/68-73/23)	DO: 7.1.4.4
		Rev: 0
		Authorised on: 30/08/2003
		By : S. Peterlini
		Signature 



DECLARATION DE CONFORMITE N°08030401

Fabricant: C.T.E. International S.r.l.
Adresse: Via Sevardi, 7 - Zona Industriale Mancatale - 42010 Reggio Emilia

Nom du produit: **NEPTUNE 100**
Type du produit: **EQUIPEMENT MARITIME - Class D**
EMETTEUR/RECEPTEUR MOBILE DSC CLASS D ET ATIS (COMMUTABLE)

Le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les spécifications suivantes basé sur un produit de test:

Partie de 99/05/CE	Norme	Titre	Version ou date de parution
3.1a	EN 60950-1	Information technologie équipement - Sécurité --	2006
3.1b	EN 301 843-1	Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); Compatibilité électromagnétique (EMC) pour les services et les équipements radio maritime; Part 1 : Caractéristiques techniques communes	V1.2.1
3.2	EN 300 698-2	Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); Radiotéléphone émetteur et récepteurs pour l'utilisation des service mobile maritime opérant dans la bande VHF utilisé en navigation fluviale ; Part 2: Harmonisation EN sous l'article 3.2 de la directive R&TTE.	V1.1.1
3.3e	EN 300 698-3	Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); Radiotéléphone émetteur et récepteurs pour l'utilisation des service mobile maritime opérant dans la bande VHF utilisé en navigation fluviale ; Part 3: Harmonisation EN sous l'article 3.3e de la directive R&TTE.	V1.1.1
3.2	EN 301 025-2	Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); Radiotéléphone VHF pour des communications générales et équipement associé pour les appels sélectifs digitaux de classe 'D' (DSC); Part 2: Harmonisation EN sous l'article 3(2) de la directive R&TTE	V1.3.1
3.3e	EN 301 025-3	Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); Radiotéléphone VHF pour des communications générales et équipement associé pour les appels sélectifs digitaux de classe 'D' (DSC); Part 3: Harmonisation EN sous l'article 3(3)e de la directive R&TTE	V1.3.1

Informations supplémentaires pour la conformité suivant l'évaluation des résultats sur lesquels se base cette déclaration:

La procédure d'évaluation de la conformité est inscrit dans l'art. 10(4) en Annexe III de la Directive 1999/5/ec.
L'échantillon testé remplit les recommandations spécifiées précédemment, sur la base des résultats du test.
Le produit se conforme aux exigences essentielles de la directive CE 99/05/EC, 2004/108/EC ainsi que ces implémentations et modifications, 73/23/EEC ainsi que ces implémentations et modifications, 93/97/EEC. La référence au marquage ou toutes autres indications (par ex. sur le produit) est exposé en annexe à cette déclaration.

Reggio Emilia, 04/03/08

CTE International srl
Quality Assurance Manager
Peterlini Stefano

